

# Les financements de l'ARS à destination des personnes âgées en 2018



Retrouvez dans ce dossier les principaux financements octroyés par l'ARS Centre-Val de Loire aux établissements du secteur médico-social destinés aux personnes âgées, sur l'ensemble des départements de la région Centre-Val de Loire.

Créations de places et dispositifs	p 2
Accompagnements financiers	p 5
Qualité de vie au travail	p 8

# Créations de places et dispositifs

Différents dispositifs ont été installés et financés en 2018 sur le champ personnes âgées pour un montant de plus de **1.3 M €**.

Une partie de ces dispositifs a été financée dans le cadre du Plan maladies neuro-dégénératives 2014-2019. En adoptant ce Plan, le gouvernement initie une dynamique de progrès pour trois pathologies : la maladie d'Alzheimer, la maladie de Parkinson et la sclérose en plaque. Il s'agit de progresser, à la fois dans les traitements pour protéger les

cellules cérébrales et dans la prise en charge, tout en prenant en compte, lorsque cela est nécessaire, les spécificités de chacune de ces maladies. Issu d'une large concertation avec les acteurs du secteur, ce plan comprend 3 grandes priorités :

- améliorer le diagnostic et la prise en charge des malades,
- assurer la qualité de vie des malades et de leurs aidants,
- développer et coordonner la recherche.

Dpt	Dispositifs	Raison sociale établissement ou service médico-social	Commune de l'établissement ou du service
18	PASA	EHPAD Les Vallières	Les Aix
18	PASA	EHPAD Hostellerie du Château	Massay
18	PFR	Centre AJ itinérant	Lignières
18	UHR	EHPAD CH Champ Nadot / Croix Duchet	Saint-Amand-Montrond
18	EMG	Equipe mobile médico-sociale gérontologique	Bourges
18	PASA	EHPAD Taillegrain	Bourges
28	PFR	EHPAD Aligre et Marie-Thérèse	Leves
36	PFR	EHPAD les Grands Chênes	Châteauroux
37	PASA	EHPAD CCAS - Varennes*	Tours
37	PFR	Centre AJ AGEVIE	Tours
37	PASA	EHPAD La Bourdaisière	Montlouis-sur-Loire
37	PASA	EHPAD Le Dauphin	Preuilly
41	PFR	Centre AJ La Chrysalide	Vineuil
41	UHR	EHPAD Chantoine Moreau ratt. Vendôme	Montoire-sur-le-Loir
45	PFR	AJ Bois Dormant	Saint-Jean-le-Blanc
45	UHR	EHPAD CH Beaune-la-Rolande	Beaune-la-Rolande



## **PASA : le Pôle d'activités et de soins adaptés**

Il permet d'accueillir, dans la journée, les résidents d'un EHPAD (Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) ayant des troubles du comportement modérés, dans le but de leur proposer des activités sociales et thérapeutiques, individuelles ou collectives, afin de maintenir ou de réhabiliter leurs capacités fonctionnelles, leurs fonctions cognitives, sensorielles et leurs liens sociaux.

## **UHR : les Unités d'hébergement renforcé**

Elles sont implantées au sein des EHPAD. Elles accueillent des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée ayant des troubles du comportement sévères. Un projet de soin est adapté à la personne ainsi qu'un projet de vie personnalisé.

**EMG : les Équipes mobiles gériatriques** sont des structures expérimentales visant à apporter, au domicile des personnes âgées une expertise en gérontologie.

## **PFR : les Plate-formes d'accompagnement et de répit**

Elles apportent un soutien aux proches aidants de personnes âgées en perte d'autonomie.

Elles permettent :

- de l'information pour aider les proches à faire face à la prise en charge d'une personne souffrant de la maladie d'Alzheimer et de toute autre maladie entraînant une perte d'autonomie : l'objectif est de mieux comprendre la maladie et l'impact qu'elle peut avoir ;
- un soutien aux proches aidants qui peut être : individuel (soutien psychologique, conseils...), en groupe pour partager les expériences, se soutenir, rompre l'isolement, pour renforcer des liens entre familles confrontées à la même situation ;
- des solutions de répit pour donner du temps libre au proche, lui permettant de vaquer à ses occupations, de prendre soin de sa santé et de se reposer.

L'objectif des PFR est de prévenir les risques d'épuisement et de diminuer le stress et l'anxiété des aidants.

*À noter : 2 PASA en Indre-et-Loire et 1 EMG en Loir-et-Cher ont été autorisés en 2018, et seront installés en 2019.*



## Les places installées et financées en 2018 pour un montant de près de 400 000 €

Dpt	catégorie d'accueil	Nombre de places	Raison sociale établissement ou service médico-social	Commune de l'établissement ou du service
18	HP	12	EHPAD Massay	Massay
36	AJ	6	EHPAD Béthanie	Pellevoisin
41	HP	14	EHPAD Antoine Moreau	Montoire-sur-le-Loir
45	HT	5	EHPAD Le Parc des Mauves	Huisseau-sur-Mauves
45	HP	1	EHPAD Les Ombrages	La-Chapelle-Saint-Mesmin

## Les places créées par redéploiement de l'offre

Dpt	catégorie d'accueil	Nombre de places	Raison sociale établissement ou service médico-social	Commune de l'établissement ou du service
28	HP	3	EHPAD Voves	Voves
37	HP	4	EHPAD Henri Dunant	Tours
37	HP	4	EHPAD Le Langeois	Langeais
45	AJ	2	AJ Autonomie Gien ADMR	Gien

HP : hébergement permanent en EHPAD

HT : hébergement temporaire en EHPAD

AJ : accueil de jour : activité proposée par les EHPAD, l'accueil de jour propose un accompagnement individualisé aux personnes accueillies et le plus souvent un soutien aux aidants. Il a pour objectif de permettre aux personnes âgées en perte d'autonomie de rester le plus longtemps possible dans leur cadre de vie habituel.



# Accompagnements financiers

Pour tenir compte de l'évolution de la masse salariale, **une enveloppe de 2 904 183 €** a été répartie aux établissements et services médico-sociaux de la région (238 EHPAD et 137 autres établissements : services de soins

infirmiers à domicile - SSIAD - structures d'accueil de jour et d'hébergement temporaire non rattachées à un EHPAD, équipes mobiles gériatriques médico-sociales).

Type de structure	Actualisation
18	453 333 €
Accueil de jour autonome	782 €
SSIAD	70 167 €
EHPAD	382 384 €
28	402 251 €
Résidence autonomie	2 345 €
SSIAD	64 330 €
EHPAD	335 576 €
36	299 493 €
Résidence autonomie	425 €
SSIAD	64 951 €
Équipe mobile gériatrique	2 152 €
EHPAD	231 965 €

Type de structure	Actualisation
37	574 244 €
Accueil de jour autonome	10 197 €
SSIAD	122 574 €
EHPAD	435 185 €
Hébergements temporaires autonomes	6 288 €
41	434 269 €
Accueil de jour autonome	2 337 €
SSIAD	70 447 €
EHPAD	361 485 €
45	740 593 €
Résidence autonomie	822 €
Accueil de jour autonome	4 635 €
SPASAD	7 174 €
SSIAD	104 790 €
Équipe mobile gériatrique	1 750 €
EHPAD	621 422 €



## La réforme tarifaire

L'article 58 de la loi d'adaptation de la société au vieillissement prévoit une réforme de la tarification et de la contractualisation des EHPAD. Cette réforme vise à harmoniser les dotations des établissements en fonction des besoins en soins et en accompagnement des

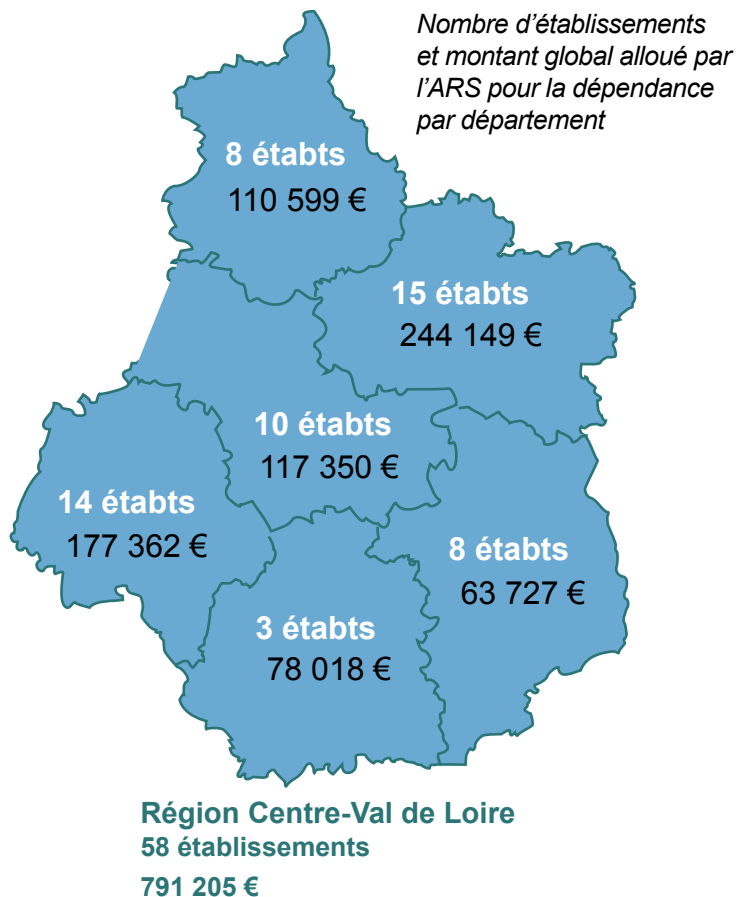
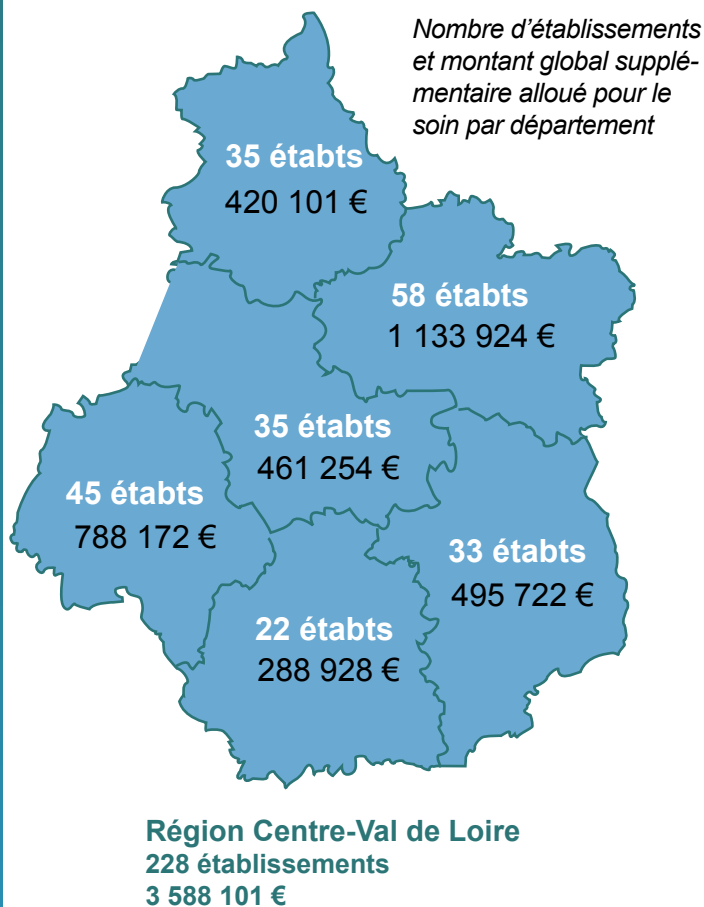
résidents. Au terme de cette réforme, annoncé en 2023 puis avancé en 2021, les EHPAD recevront tous la dotation plafond déterminée par ces critères.

**Sur le soin :** le financement soins finance les prestations médicales et paramédicales nécessaires à la prise en charge des affections somatiques et psychiques des résidents.

Au titre de la réforme tarifaire, 228 EHPAD ont reçu des crédits supplémentaires permettant d'améliorer le niveau de médicalisation, pour un total de 3 588 101 €.

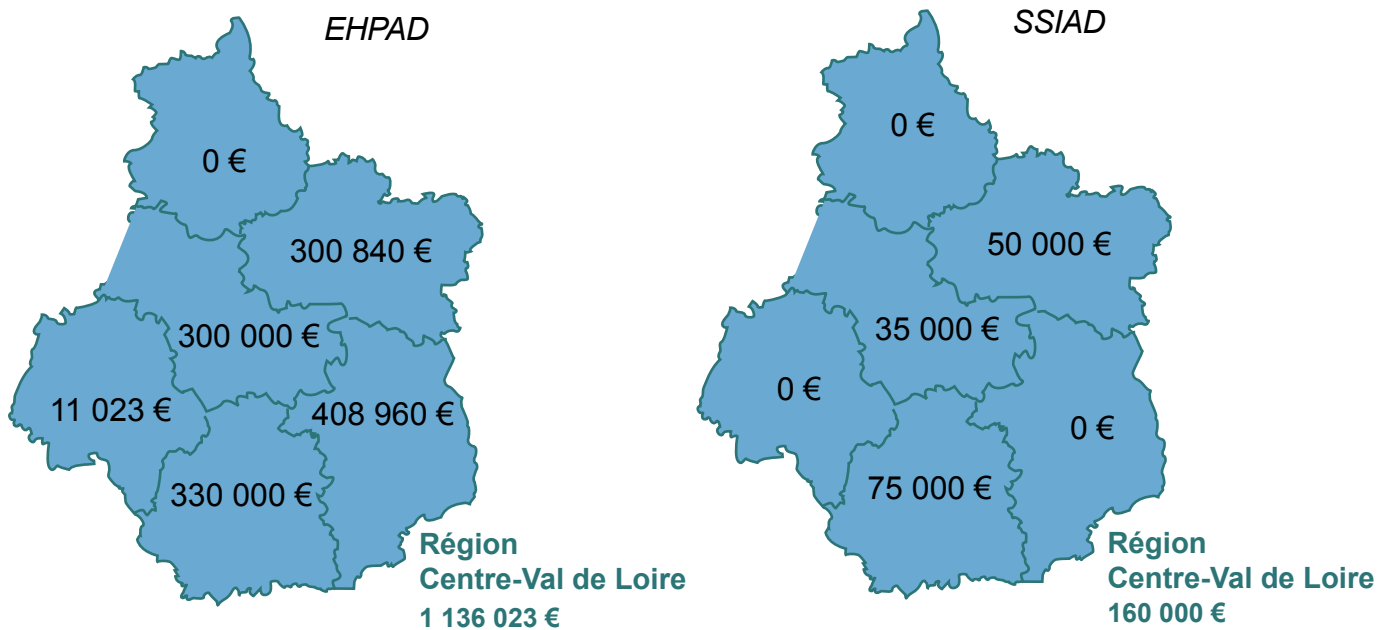
**Sur la dépendance :** le tarif dépendance, à la charge des conseils départementaux, intègre l'ensemble des prestations d'aide et de surveillance nécessaires à l'accomplissement des actes essentiels de la vie qui ne sont pas liées aux soins. Il s'agit des surcoûts hôteliers liés à l'état de dépendance ; par exemple, l'aide à l'habillage, à la toilette ou aux repas, des produits pour l'incontinence, ainsi que des suppléments de blanchisserie.

Pour compenser les impacts de la réforme tarifaire impliquant une diminution de la dotation dépendance des EHPAD, les moyens suivants ont été attribués par l'ARS aux EHPAD.



## Les financements ponctuels pour les EHPAD en difficulté

Parmi ces financements ponctuels, une enveloppe de **1 510 823 €** a été consacrée au soutien des établissements en difficultés. Cela concerne des EHPAD et des SSIAD de la région.



### 658 000 € pour des robots émotionnels interactifs

94 PASA ont perçu un financement de 7 000 € pour financer un robot émotionnel interactif offrant une meilleure approche thérapeutique non médicamenteuse des troubles du comportement et des troubles de la communication. L'ARS a alloué une enveloppe de 658 000 € pour ces projets.



Exemple de robot émotionnel interactif  
Photo : NR - Jérôme DUTAC

## Dotations totales des établissements et services médico-sociaux pour personnes âgées proche de 500 millions d'euros.

Au total un montant de 498 713 081 € a été versé aux établissements pour personnes âgées pour financer le soin. Il comprend la reconduction des moyens de fonctionnement de 2017 et les nouveaux crédits versés en 2018.

Dpt	Montant
18	70 442 831 €
28	74 065 828 €
36	57 053 472 €
37	105 767 617 €
41	80 365 942 €
45	111 017 387 €
<b>Région</b>	<b>498 713 081 €</b>

# Qualité de vie au travail

Dans le cadre de la stratégie nationale de qualité de vie au travail, un accompagnement va être déployé auprès des EHPAD pour les accompagner dans leur projet d'amélioration de leur performance et qualité de vie au travail.

Cet accompagnement prend la forme d'une action collective dénommée "cluster social qualité de vie au travail" qui propose une action collective inter-établissements. Cette action s'enrichit d'apports méthodologiques, d'outillages en vue d'une production d'état des lieux, de priorisation, de constructions d'expérimentations et d'échanges avec les autres établissements du cluster et un appui individuel à chaque étape de la démarche réalisé par l'Association régionale pour l'amélioration

des conditions de travail (ARACT) afin d'accompagner les expérimentations à partir des problématiques de chaque établissement.

- **16 EHPAD** intégreront dès 2019 l'un des 3 clusters constitués.
- **8 EHPAD** seront parallèlement accompagnés de manière individuelle et ponctuelle pour la mise en place de démarches qualité de vie au travail.
- **Une trentaine d'EHPAD** pourront bénéficier d'une formation à la prévention des troubles musculo-squelettiques mise en place par la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT).

## Améliorer les conditions de travail

Un accompagnement financier a été assuré pour soutenir les établissements dans leurs actions de **formation des personnels**, dans le **financement de matériel médical** permettant d'améliorer les conditions de

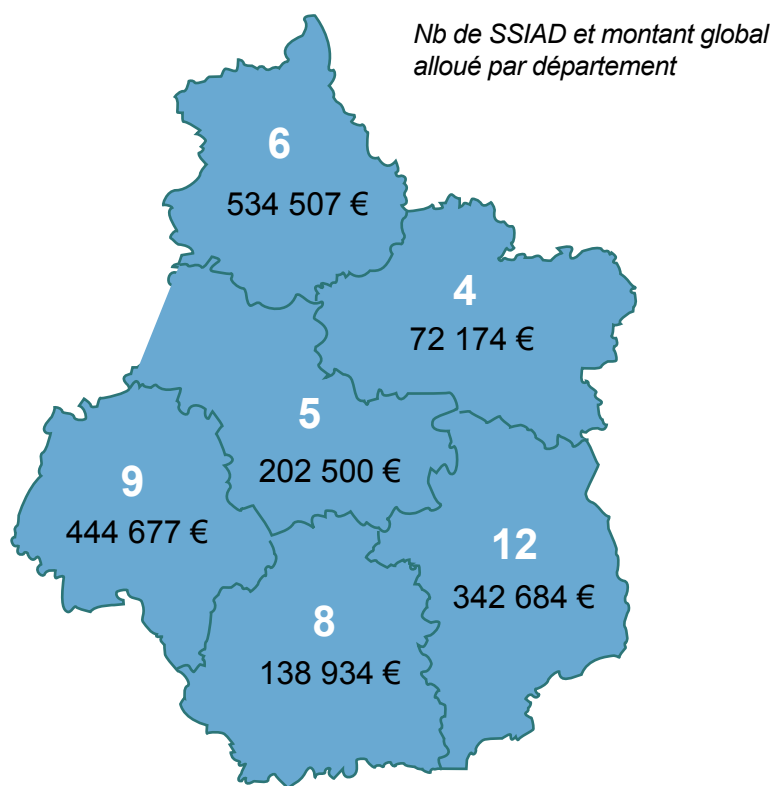
travail et pour financer le **remplacement de personnel absent**, de manière à permettre le maintien de la qualité de la prise en charge des résidents sans augmenter la charge de travail du personnel.

Dpt	Dépenses de personnel non pérennes	Formation	Matériel médical et équipement qualité de vie au travail	TOTAL
18	1 135 215 €	93 415 €	803 859 €	2 032 489 €
28	148 229 €	205 966 €	537 272 €	891 467 €
36	583 831 €	306 712 €	854 442 €	1 744 986 €
37	1 243 339 €	462 888 €	723 475 €	2 429 702 €
41	1 027 095 €	247 334 €	802 443 €	2 076 874 €
45	881 077 €	111 614 €	1 773 950 €	2 766 642 €
<b>Région</b>	<b>5 018 786 €</b>	<b>1 427 929 €</b>	<b>5 495 441 €</b>	<b>11 942 160 €</b>



Le matériel médical financé facilite le quotidien des résidents mais également des personnels : lève-personne, chaises de douche électriques, fauteuils roulants, fauteuils pèse-personne, lits, rails de transfert...

Les dépenses de personnel non pérennes intègrent un soutien de 1 735 476 € pour 44 SSIAD.



### Un accompagnement de 300 000 € pour des EHPAD employeurs de personnes en formation d'aides-soignants (AS) en alternance

Cet accompagnement permet de compenser une partie du reste à charge des employeurs et permettra la mise en place d'une session de formation à la rentrée 2019 dans le département d'Indre-et-Loire. Cette mesure permet ainsi la formation d'aides-soignants supplémentaires pour pallier les difficultés de recrutement dans les EHPAD.



[www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr](http://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr)

 @ARS\_CVDL  
ars-cvl-presse@ars.sante.fr

